



DONNÉES SUR LES DÉCHETS MUNICIPAUX

LE CHAMP DU PROJET R4R - SYNTHÈSE
AOÛT 2013



➔ R4R: COMPARER DES DONNÉES POUR AMÉLIORER LE RECYCLAGE

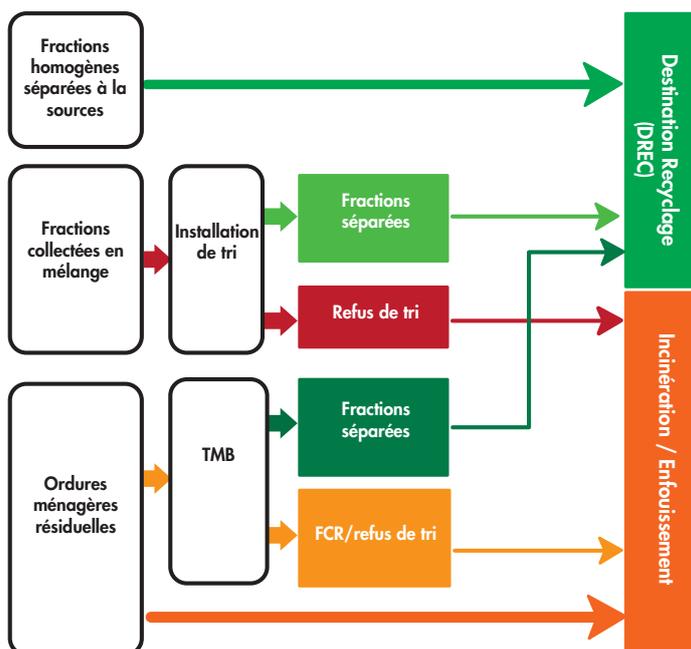
Si tous les territoires européens sont soumis à la même réglementation, leurs performances de recyclage sont très diverses au sein de l'Union Européenne. Cependant, il est difficile d'établir des comparaisons non biaisées car chaque territoire utilise sa propre méthode et son propre champ d'observation.

Afin de rendre les comparaisons plus pertinentes, les partenaires du projet R4R ont travaillé pendant un an en comparant leurs modes d'observation et en co élaborant une méthode commune pour présenter leurs données. Cette méthode commune va être implémentée dans un outil en ligne qui permettra à toute autorité locale ou régionale de comparer et d'analyser ses performances de recyclage.

Le résultat de ce travail est expliqué en détail dans le document « MUNICIPAL SOLID WASTE DATA – R4R project scope »¹ (en anglais) et présenté succinctement dans cette note.

➔ UNE DÉFINITION COMMUNE POUR LES DÉCHETS MUNICIPAUX

Dans le cadre de R4R, les déchets municipaux sont définis comme suit : tous les déchets générés par les ménages (quel que soit le collecteur) ainsi que les déchets non ménagers collectés par le service public et les déchets non ménagers (DEEE, piles et accumulateurs...) collec-



tés par ou pour le compte des éco-organismes. Plusieurs fractions sont exclues du champ, telles que les déchets de construction et démolition, les véhicules hors d'usage, et les boues de traitement de l'eau ou des eaux usées. Une classification commune de 16 fractions de déchets a également été déterminée

➔ DESTINATION RECYCLAGE

L'une des difficultés rencontrées par les partenaires a été l'usage de termes « taux de collecte sélective » ou « taux de recyclage » pour désigner des choses différentes au sein du partenariat. Le recyclage implique la séparation des différents matériaux en fractions homogènes, ce qui est accompli soit par le citoyen (séparation à la source) ou en utilisant des centres de tri mécaniques. Cette seconde solution entraîne généralement un taux de refus qui n'est pas toujours pris en compte dans les statistiques déchets, selon la méthode utilisée. De plus, les quantités réellement recyclées dans les usines de recyclage (verreries, papèteries...) ne sont en général pas disponible à l'échelle locale ou régionale, en particulier quand le recyclage a lieu à l'étranger.

Dès lors, les partenaires du projet se sont accordés sur un nouveau terme : « **DREC** » qui signifie « Destination Recyclage » et qui désigne l'ensemble des flux envoyés vers les repreneurs ou les usines de recyclage. Le graphe suivant illustre les différents flux considérés comme « DREC » : des fractions séparées à la source et envoyées directement vers des filières de recyclage, mais aussi des flux séparés en centre de tri ou en TMB et envoyés vers des repreneurs.

On inclut ainsi dans « DREC » :

- Les déchets municipaux séparés à la source et collectés séparément en un flux homogène non mélangé avec d'autres fractions, dans le but de les recycler (en porte-à-porte, en apport volontaire, en déchèteries...);
- Les flux sortants des installations de tri (tri des encombrants inclus) envoyés vers des installations de recyclage;
- Les flux sortants des installations de TMB allant vers le recyclage (fraction organique envoyée en compostage, matériaux envoyés vers des repreneurs...).

Le traitement biologique (qui inclut compostage et méthanisation) peut être considéré comme du recyclage dès que le compost (ou le digestat) est utilisé comme amendement organique ou comme engrais².

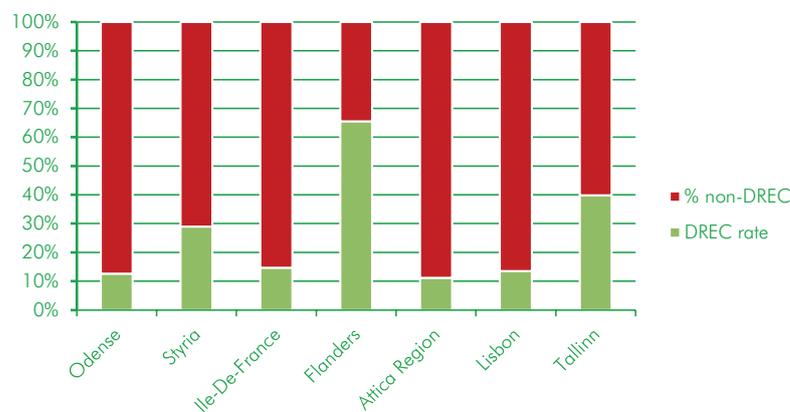
INDICATEURS ET OUTIL EN LIGNE

Cette méthode apporte un champ commun, une terminologie cohérente et l'exclusion des refus de tri des calculs de performances de recyclage. Les partenaires ont également défini différents indicateurs pour comparer et analyser leurs données, permettant de voir où le tri s'opère, les quantités envoyées au recyclage et le potentiel d'amélioration.

Dans l'outil en ligne R4R (encore en développement), les régions auront la possibilité de saisir leurs propres données en suivant la méthode R4R. Les indicateurs (tels que le taux de DREC) seront utilisés afin de comparer les performances des différents utilisateurs.

Quelles régions ont atteint de hautes performances et où sont les marges de progression ? Considérons le graphe ³ suivant :

Emballages plastiques, % DREC, 2010



Ce graphique présente :

- **En vert**: les emballages plastiques envoyés vers le recyclage (i.e. séparés à la source ou sortant des centres de tri)
- **En rouge**: la part des emballages plastiques présents dans les déchets résiduels et les refus de tri et envoyés vers l'incinération ou le stockage, ainsi que les flux triés et envoyés vers ces modes de traitement.

En incluant ces différents éléments, le graphique permet de comparer objectivement les performances de tri sur ce flux.

L'outil en ligne à venir permettra d'aller au-delà des comparaisons : les utilisateurs pourront ainsi identifier des territoires comparables aux leurs (i.e. avec les mêmes spécificités locales) et mettre en évidence les instruments locaux mis en œuvre par les territoires les plus performants.

R4R est un projet Interreg IVC (Janvier 2012-Décembre 2014) qui rassemble les partenaires suivants: ORDIF, ACR+, OVAM, Odense Waste Management, Lisbon City Council, Exfini Poli, Limerick/Clare/Kerry Region, Federal State Government of Styria, Tallinn City, Waste Agency of Catalonia (ARC), Municipality of Sofia, City of Zagreb, Ilfov County Council. Ses principaux objectifs sont de permettre des comparaisons entre les territoires et de les croiser avec une analyse des instruments techniques, légaux, économique et de communication mis en œuvre au niveau local afin d'identifier des bonnes pratiques en matière de recyclage.

REGIONS FOR RECYCLING

www.regions4recycling.eu

